



RÉSOLUTION GÉNÉRALE

2017

Réunis du 23 au 25 juin 2017, à Grenoble, pour leur 103^e Congrès national, les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale rappellent que l'avenir de notre pays repose, en partie, sur la qualité de son École publique, laïque.

L'investissement consacré à ce maillon est déterminant pour notre cohésion nationale. L'enjeu républicain de l'École laïque est la République et réciproquement.

Pour servir l'intérêt général, face aux diversités démographiques, géographiques et sociales, la puissance publique n'a d'obligation constitutionnelle qu'à l'égard du seul service public laïque d'éducation.

Les DDEN dénoncent les aides et privilèges croissants que la puissance publique accorde à une concurrence privée, valorisée et choyée qui fonctionne et s'administre sur le mode libéral pour des intérêts particuliers ou communautaristes.

Au seuil de ce nouveau quinquennat, les DDEN veilleront, comme toujours, à la justification des décisions et des actes pour les confronter aux finalités et orientations portées au crédit de l'École publique laïque.



AU NOM DE L'INTÉRÊT DE L'ENFANT

L'École publique a l'obligation d'accueillir tous les jeunes, au-delà de l'origine des familles, des inégalités sociales et des convictions particulières des uns et des autres. Elle doit répondre à l'exigence de Laïcité du vivre ensemble des élèves, citoyens en devenir.

Les DDEN revendiquent le maintien de la semaine de quatre jours et demi pour alléger les journées scolaires avec l'organisation gratuite des activités du temps périscolaire, encadrées par des personnels qualifiés.

Les DDEN militent, en particulier, pour le rétablissement d'une véritable médecine scolaire de prévention, l'amélioration de l'accompagnement des enfants en situation de handicap et le développement des réseaux d'aide.



02

AU NOM DE L'ÉGALITÉ EN ÉDUCATION

L'École laïque est le but et le moyen de la République. Le but parce qu'il permet à chacun de se construire comme citoyen et le moyen car seuls les citoyens peuvent faire vivre la République.

Les DDEN s'opposent à l'émiettement territorial et à l'individualisation du rapport à l'école. Mesures qui, au nom de l'autonomie des établissements, menacent l'égalité devant le droit en éducation et l'unicité de notre système éducatif.

Les DDEN exigent les moyens nécessaires pour combattre les inégalités et les exclusions dans les territoires ruraux et les zones difficiles.

Les DDEN revendiquent un état des lieux des bâtis scolaires réalisé par les services de l'État.

Les DDEN se prononcent pour la scolarisation à partir de trois ans avec la possibilité d'un accueil à l'école maternelle à partir de deux ans.

L'application du Code de l'Éducation doit assurer notre présence dans les départements concordataires.



03

AU NOM DE LA LAÏCITÉ

Les DDEN rappellent leur indéfectible attachement à la liberté de conscience et à l'égalité en droit de tous les citoyens au regard de toutes les convictions religieuses ou non. Les nécessaires séparation et neutralité des pouvoirs publics garantissent la Laïcité, fondement de notre Constitution.

Pour l'École publique, cela implique le caractère laïque des personnels, des associations et des particuliers qui apportent ponctuellement leur concours à l'institution scolaire.

Les DDEN réclament la suppression des statuts dérogatoires.

Les DDEN, fidèles au Serment de Vincennes, demandent l'abrogation des lois scolaires anti-laïques de la loi Debré à la loi Carle afin de ne pas financer la concurrence de l'École publique et d'éviter les enfermements communautaristes.

04

LES DDEN AMIS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

Dans le rôle que leur confère leur **fonction institutionnelle**, les DDEN demandent une participation délibérative et non plus consultative aux Conseils Départementaux de l'Éducation nationale.

Dans leur **fonction associative**, les DDEN dévoués au service public d'éducation avec pour seule préoccupation l'intérêt de l'enfant soutiennent les actions en faveur de l'École publique qui œuvre à l'épanouissement des enfants et tout à la fois fait vivre l'idéal laïque de notre République. Partenaires de l'institution, les DDEN participent à la promotion de la Charte de la Laïcité à l'École et sont engagés dans la Réserve citoyenne de l'Éducation nationale.

Pour forger l'unité nationale, la République doit réaffirmer par son système éducatif laïque la nécessité d'édifier et de respecter la liberté de conscience des élèves qui lui sont confiés, d'éveiller leur sens critique et d'œuvrer à l'émancipation de toutes et de tous.



Résolution générale adoptée au Congrès de la Fédération, à Grenoble, le 25 juin 2017.